RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10193
Numéro SIREN : 823 977 715
Nom ou dénomination : ABEILLE ASSURANCES VENTURES

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 35061

AVIVA FRANCE VENTURES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'associé unique
AVIVA FRANCE VENTURES
70 Avenue De L Europe
92270 BOIS COLOMBES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AVIVA FRANCE VENTURES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

La note « 2.3 immobilisations financières » expose les méthodes retenues pour l'évaluation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un
audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Sarah Kressmann-Floquet

AVIVA FRANCE VENTURES SASU
70 Avenue de l'Europe
92270 Bois Colombes

Comptes annuels au 31/12/2020

SOMMAIRE

AVIVA FRANCE VENTURES SASU

BILAN 3-4

Bilan Actif 3

Bilan Passif 4

COMPTES DE RESULTAT 5-6

Compte de résultat première partie 5

Compte de résultat deuxième partie 6

ANNEXES 7-21

Bilan Actif

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 180 646	2 645 393	18 535 254	18 526 894
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**21 180 646**	**2 645 393**	**18 535 254**	**18 526 894**
ACTIF IMMOBILISÉ	**21 180 646**	**2 645 393**	**18 535 254**	**18 526 894**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :				
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 756 922		7 756 922	10 653 297
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	**7 756 922**		**7 756 922**	**10 653 297**
ACTIF CIRCULANT	**7 756 922**		**7 756 922**	**10 653 297**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**28 937 568**	**2 645 393**	**26 292 175**	**29 180 191**

© Sage

Bilan Passif

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(914 461)	(266 637)
Résultat de l'exercice			(2 842 750)	(647 824)
		TOTAL situation nette :	**26 242 789**	**29 085 539**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**26 242 789**	**29 085 539**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			49 386	94 651
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				0
		TOTAL dettes diverses :	**49 386**	**94 651**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	**49 386**	**94 651**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**26 292 175**	**29 180 191**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			0	
PRODUITS D'EXPLOITATION			**0**	
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			197 357	448 924
TOTAL charges externes :			**197 357**	**448 924**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			**197 357**	**448 924**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(197 357)**	**(448 924)**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(197 357)**	**(448 924)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 645 393	
Intérêts et charges assimilées		198 900
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 645 393	**198 900**
RÉSULTAT FINANCIER	**(2 645 393)**	**(198 900)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(2 842 750)**	**(647 824)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	**0**	
TOTAL DES CHARGES	**2 842 750**	**647 824**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(2 842 750)**	**(647 824)**

© Sage

ANNEXES

Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

Domiciliée à Bois Colombes (92270), au 70 Avenue de l'Europe, la société AVIVA FRANCE VENTURES a été créée le 28 novembre 2016. La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés en France sous le numéro 823 977 715.

La société a une activité d'holding.

1.2. Faits marquants de l'exercice

Suite au placement en liquidation judiciaire de la société Founders Factory en date du 14 octobre 2020, l'investissement de 2 400 000 euros d'Aviva France Ventures a été déprécié.

Les comptes ont été arrêtés dans le contexte de la pandémie du Covid-19 mais cet évènement n'a pas eu d'impact sur les comptes sociaux du 31 décembre 2020.

Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.
Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2019.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, mis à jour par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 ;
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux,
- à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise,
- à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat qui comprend les frais accessoires y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais

commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciel : 1 à 3 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Matériel informatique : 2 à 3 ans

Agencement et installation : 8 ans

L'amortissement est calculé selon la durée réelle d'utilisation.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'utilisation des biens non décomposables à l'origine en raison de leur faible complexité.

Test de dépréciation

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10, depuis le 1er janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

La valeur actuelle des immobilisations propres à chaque établissement est évaluée en fonction des performances commerciales dudit établissement.

2.3. Immobilisations financières

Date d'acquistition	Titres	Valeur d'achat	Valeur d'inventaire	Dépréciation
29/06/2018	Fundvisory	1 040 636	1 040 636	-
13/09/2018 et 20/11/2019	H4D	9 199 987	9 199 987	-
12/12/2018	TrackInsight	500 000	500 000	-
18/01/2019	Club rating	50 000	50 000	-
08/08/2019	Claim Assistance	200 380	200 380	-
27/06/2019 et 04/07/2019	Institut de l'Economie Positive	300 006	300 006	-
30/09/2019	Founders Factory Paris	2 400 000	-	2 400 000
21/11/2019	Portag3 Ventures	6 414 638	6 414 638	-
31/12/2019	Jeito	1 075 000	829 607	245 393

À leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les titres sont évalués à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat majoré des frais accessoires (PCG art. 221-1).

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués, titre par titre, à une valeur qui tienne compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise dont les titres sont détenus et qui soit fondée notamment sur la valeur de marché (PCG art. 221-5).

Pour les parts détenues dans des fonds de capital investissement, la valeur d'inventaire est déterminée sur la base des dernières valeurs liquidatives disponibles.

À la clôture de l'exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Sur la base des informations communiquées par la direction, une provision pour dépréciation a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2020 pour les titres Jeito et pour les titres Founders Factory Paris.

2.4. Créances et Dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.
Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.
La différence de conversion est inscrite au bilan en poste « écart de conversion ». Une provision pour risque est comptabilisée si la conversion fait apparaître une perte latente non compensée.
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

2.5. Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif, dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe

Immobilisations

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	18 526 894		2 653 753
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	**18 526 894**		**2 653 753**
TOTAL GÉNÉRAL	**18 526 894**		**2 653 753**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			21 180 646	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			**21 180 646**	
TOTAL GÉNÉRAL			**21 180 646**	

© Sage

Amortissements

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL GÉNÉRAL				

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
TOTAL GÉNÉRAL			

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 386	49 386		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**49 386**	**49 386**		

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

Aviva France Ventures

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 09/03/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

© Sage

Charges à Payer

Aviva France Ventures

Période du	01/01/20	au 31/12/20
Edition du	09/03/21	
Devise d'édition	€	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 386
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**49 386**

© Sage

Tableau des filiales et participations

Titres	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brutes	Nettes						
Club Rating											
Siège social :											
81, rue Réaumur 75002 Paris	3 915 000 €	34 647 €	1,30%	50 000 €	50 000 €	- €	- €	- €	- 113 818 €		
SIRET :											
84511555900013											
Fundvisory											
Siège social :											
1401, Av de la Grande Halle 78200 Buchelay	26 489 €	1 863 589 €	15,30%	1 040 636 €	1 040 636 €	- €	- €	1 293 365 €	- 413 510 €		
SIRET :											
81454991100026											
H4D											
Siège social :											
92, Av Kléber 75016 Paris	1 649 179 €	18 411 403 €	16,40%	9 199 987 €	9 199 987 €	- €	- €	3 481 326 €	- 6 321 418 €		
SIRET :											
50332650600014											
IEP - Institut de l'Economie Positive											
Siège social :											
1, Pl Victor Hugo 92400 Courbevoie	1 674 810 €	442 311 €	9,92%	300 006 €	300 006 €	- €	- €	1 042 348 €	- 389 906 €		
SIRET :											
51855327600032											
TrackInsight											
Siège social :											
200, Av de Roumanille 06410 Biot	10 862 700 €	- 3 047 804 €	4,60%	500 000 €	500 000 €	- €	- €	1 209 644 €	- 385 162 €		
SIRET :											
81944005800017											
Claim Assistance											
Siège social :											
19 Rue d4estienne d'Orves 93500 Pantin	200 000 €	73 178 €	15,00%	200 380 €	200 380 €	- €	- €	488 134 €	84 322 €		Les comptes annuels 2020 de la société Claim Assistance n'étant pas disponibles au moment de l'élaboration du tableau, les montants indiqués sont ceux de l'exercice 2019.
SIRET :											
80314744600014											
Founders Factory											
Siège social :											
8, Rue Saint Augustin 75002 Paris	3 750 €	2 399 750 €	6,67%	2 400 000 €	- €	- €	- €	3 000 €	- 970 991 €		Les comptes annuels 2020 de la société Founders Factory n'étant pas disponibles au moment de l'élaboration du tableau, les montants indiqués sont ceux de l'exercice 2019.
SIRET :											
85234725100013											
Jeito											
Siège social :											
	33 440 525 €	- €	3,09%	1 075 000 €	829 607 €	- €	- €	- €	- 6 840 819 €		
SIRET :											
Portag3											
Siège social :											
	505 695 360 €	- €	5,09%	6 414 638 €	6 414 638 €	- €	- €	183 842 534 €	167 003 265 €		Taux de conversion de la banque de France au 31/12/2020 : 1€ = 1,5633$ CAD
SIRET :											

Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

L'actif immobilisé net est constitué de titres immobilisés de l'activité de portefeuille d'une valeur totale de 18 535 254 euros (Cf. 2.3. Immobilisations financières).

4.2 Capital social

Le capital social se compose de 30 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

4.3 Provisions pour risques et charges

NEANT.

4.4 Affectation du résultat

L'ensemble du résultat déficitaire de l'exercice 2019, s'élevant à 647 824 euros, a été affecté en report à nouveau dont le solde passe donc de 266 637 euros à 914 461 euros.

4.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Clôture de l'exercice
Capital social	30 000 000			30 000 000
Réserve légale				
Report a nouveau	-266 637	-647 824		-914 461
Provisions réglementées				
Résultat de l'exercice 31/12/2019	-647 824		647 824	
Résultat de l'exercice 31/12/2020		-2 842 750		-2 842 750
TOTAL	**29 085 539**	**-3 490 574**	**647 824**	**26 242 789**

4.6 Charges et produits exceptionnels

NEANT.

4.7 Disponibilités

Les disponibilités sont constituées d'un compte bancaire en euro.

Chapitre 5 – Autres informations

5.1. Effectif salarié

Au 31 décembre 2020, la société ne compte aucun salarié.

5.2. Honoraires CAC

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes inscrit en comptabilité s'élève à 10 130,40 euros TTC.

5.3. Impôt sur les sociétés

La société est déficitaire d'un montant de 2 842 750 euros en 2020.

5.4. Engagements Hors Bilan

Aviva France Ventures a pris un engagement ferme et irrévocable d'acquérir 100 000 actions A2 du fonds d'investissement Jeito S.L.P. pour un total de 10 000 000 euros. Suite au premier appel de fond, la société a versé 1 075 000 euros. Le montant restant à verser s'élève à 8 925 000 euros.

Par ailleurs, Aviva France Ventures a également pris un engagement ferme et irrévocable d'acquérir 2 175 000 actions du fonds d'investissement Portag3 Ventures II GP INC (10 $CAD/action) pour un total de 13 912 876 euros. Suite aux deux premiers appels de capital, la société a versé 6 414 638 euros. Le montant restant à verser s'élève à 7 790 924 euros.

5.5. Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice

L'année 2020 est marquée par l'émergence d'une crise économique et sanitaire engendrée par l'apparition de la pandémie de Covid-19. L'économie française, dans un environnement de taux bas, a ainsi subi une récession massive en 2020. Dans ce contexte, Aviva France Ventures a adopté une approche prudente axée sur le suivi des participations existantes. Les investissements indirects dans des fonds d'investissement ont montré des performances solides. Les investissements directs ont globalement bien résisté à la crise. Néanmoins, les sociétés exposées à certains secteurs (événementiel, aérien….) ont pu être impactées et ont pris des mesures pour s'adapter aux bouleversements engendrés par cette crise. En 2021, nous resterons attentifs à l'évolution de la crise sanitaire et notamment aux conséquences potentielles de l'arrêt des mesures de soutien à l'économie portées par l'état français.

5.6. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

* * *

AVIVA FRANCE VENTURES
Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000.000 €
Siège social : 70, Avenue de l'Europe – 92270 BOIS COLOMBES
823 977 715 RCS NANTERRE
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 28 juin,

L'associée unique de la Société,

La société Aviva Vie, Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation, dont le siège social est sis 70, avenue de l'Europe – 92270 Bois Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 732 020 805, représentée par Monsieur Serge Da Mariana, dûment habilité à l'effet des présentes,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à donner au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Reconnaît avoir été mis en possession, en temps opportun, des documents suivants :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte du projet des décisions qui seront soumises à l'associé unique.

La société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux comptes de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

L'associée unique adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, ayant pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés faisant apparaître une perte de (2.842.750) euros, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associée unique, statuant sur rapport du Président, constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été constatée au titre de l'exercice.

Classification: Confidentiel

En conséquence, l'associée unique donne au Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à la somme de (2.842.750) euros au compte « Report à nouveau » qui est ainsi porté de (914.461) euros à (3.757.211) euros.

Conformément aux dispositions légales, l'associée unique prend acte que la Société n'a distribué aucun dividende depuis sa constitution.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant légal de l'associée unique.

L'associée unique
Aviva Vie
Représentée par Monsieur Serge Da Mariana

Classification: Confidentiel